



Primarette Infos Mairie

communauté
de communes



Pays de
Beaurepaire

Centre Administratif
Beaurepaire 38270

n° 37

avril - mai - juin 2010

Email : mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr



La Mairie

Téléphone : 04.74.84.57.27

Fax : 04.74.79.51.50

Ouverture au public :

le lundi, le mercredi
de 8 h 30 à 11 h

Le vendredi
de 16 h à 18 h

Le samedi
de 8 h 30 à 11 h.

Madame le Maire reçoit sur
rendez-vous le matin.

Tél. du Maire Mme APPRIEUX :
04.74.84.51.63

Tél. des Adjointes :
M. DANZO : 04.74.84.56.94
M. FAURE : 04.74.84.56.76
Mme VASSEUR : 04.74.20.47.30



Chasse à l'Œuf à Primarette

LE MOT DU MAIRE



Le budget 2010 adopté par le conseil municipal a été élaboré avec prudence.

En effet, les droits de mutations n'étaient pas connus et nous savions que le ralentissement du marché immobilier au niveau départemental impacterait encore le budget communal.

Néanmoins, ce budget permettra la réalisation d'une grande partie des projets annoncés, comme la mise en conformité des installations électriques dans les bâtiments communaux. L'ensemble des dépenses engagées en 2010 se fera par autofinancement.

A la sortie de l'hiver, la circulation était devenue difficile sur plusieurs voies communales. Après une visite détaillée des chemins, nous avons définis ceux nécessitant une intervention prioritaire. D'importants travaux, pour lesquels nous attendons les accords de subvention, seront réalisés sur : le chemin de Barral, le chemin des frettes et le chemin de la Nicolière (de la maison Revellin au chemin de champ dames). Enfin l'employé communal, avec le concours du syndicat intercommunal de voirie, a bouché la quasi-totalité des trous formés cet hiver.

Le fleurissement du village fait l'admiration de tous mais cela représente un travail important pour les bénévoles. La commission communale de fleurissement a rencontré le comité des fêtes pour lister ses besoins. Elle a estimé que la charge d'arrosage devait être supportée par la commune car les bénévoles ont planté et installé une partie de l'arrosage. La commune a installé un bac de récupération des eaux pluviales en haut de l'agence postale qui sera utilisé par l'employé communal lors des tournées d'arrosage.

L'espace paysager autour de la salle des fêtes représentait un travail trop important : stabilisation du talus, installation d'une haie brise vue avec la maison Combalot, mise en place de la pelouse et des arbustes vers les escaliers de la salle. C'est pourquoi, des entreprises paysagères ont été contactées ; pour des raisons budgétaires, les travaux se feront sur deux exercices.

Depuis quelques temps, le parvis de l'église est dans un état pitoyable. Devenu un lieu de réunion nocturne, certains consomment des boissons alcoolisées et laissent les lieux très sales. Outre le désagrément visuel causé par les bouteilles jonchant le sol, à proximité d'un lieu de culte et de l'école, la commune ne peut tolérer de telles conduites.

C'est pourquoi un arrêté municipal a été pris : la consommation d'alcool sera interdite sur les voies communales suivantes : rue de la mairie, rue du lavoir, rue de l'église, route du Louvier, rue Chatelière et autour des bâtiments communaux tous les jours entre 21 h et 6 h du matin.

Autre arrêté : pour des raisons évidentes de sécurité, lors du ball-trap de l'ACCA les 10, 11, 13 et 14 juillet, le chemin du fouet sera fermé à la circulation des véhicules et des piétons. Les horaires du ball-trap ont été définis conjointement entre la mairie et l'ACCA : le Samedi 10 : de 17h à 01h, le Dimanche 11 de 9h à 23h, le mardi 13 de 17h à 1h et le mercredi 14 de 9h à 23h.

Il me semble inutile de préciser que ces arrêtés sont envoyés en Sous Préfecture et à la Gendarmerie pour application.

Un peu comme les anniversaires, certaines rubriques de l'Infos Mairie reviennent régulièrement, fêtes nationales, problème de bruits, de voisinage, haies....Pensons à éviter les nuisances dans le respect du bien être de chacun.

A l'approche des examens, je souhaite bonne chance à nos jeunes qui ont des examens à passer prochainement.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un excellent été à tous.

Le Maire, Angéline APPRIEUX

En bref.....

> La collecte des [ordures ménagères](#) du mercredi 14 juillet est décalée au mardi 13 juillet, (pour le secteur concerné).

> Les [cartes d'électeur](#) vont être refaites. Si vous avez un changement à signaler, le faire rapidement en Mairie.

> A compter du 1^{er} juillet 2010, les [containers à ordures](#) publics situés vers l'église et vers la tour télécom seront supprimés, en phase avec la distribution des nouvelles poubelles domestiques.

> Renseignez vous au [Centre Social de l'Île du Battoir](#) (04.74.79.07.20 ou www.centreilebattoir.net) ; des [animations](#) sont organisées dans nos villages pendant tout l'été, une idée pour occuper les enfants tous les lundis à Primarette de 14h30 à 17h30.

> - le syndicat mixte de Bièvre Valloire a mis au point un programme de randonnées guidées de mai à octobre : toutes les infos sur www.randoenbievrevalluire.fr

Communiqué de la D.D.E.A.

(Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture)

Le décret du 2 juillet 2008 fixe l'obligation, pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou projet d'ouvrage à la mairie, au moins un mois avant le début des travaux. Cette obligation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Les ouvrages réalisés avant le 31 décembre 2008 auraient dû être déclarés avant la fin 2009.

Patrimoine

Cette année les journées du Patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre. Fort du succès remporté l'année dernière pour notre 1^{ère} inscription à ces journées et de vos encouragements à poursuivre dans cette voie, nous récidivons pour 2010.

Vous avez tous remarqué, vers le bâtiment abritant La Poste, l'implantation d'un abri bus et notamment, que ce dernier était construit avec la volonté de lui donner un caractère proche de l'architecture des constructions de notre village afin de garder une harmonie et de participer à l'embellissement de notre commune.

C'est Arnaud MOTURY qui a en charge cette réalisation. Il a, pour l'instant monté la base de l'ouvrage et nous le terminerons lors des journées du Patrimoine avec lui et la population (enfants, parents et moins jeunes) sous forme d'ateliers en réalisant des briques d'adobe et en montant les murs avec de la « terre paille »

Nous souhaitons que tous puissent s'approprier une part de cette construction et participent ainsi à l'intérêt de réaliser ensemble quelque chose qui aura plus tard une valeur de patrimoine.

Il y aura aussi, sur ces 2 jours, des animations variées autour de ce thème. Nous pensons à faire revivre des jeux anciens pour petits et grands, le marché des producteurs, doublé d'un marché de l'artisanat, remettre les circuits de ballade en place. Tout cela se dessine petit à petit. Nous vous attendons, réservez d'ores et déjà ces dates.

M.A



Budget de la commune

Le budget primitif pour 2010 en fonctionnement s'équilibre à **548 513 €** en recettes et en dépenses et en investissement s'équilibre à **175 744 €** en recettes et en dépenses.

Les taxes : d'habitation, foncière sur les propriétés bâties et foncière sur les propriétés non bâties, conservent les taux appliqués en 2009 soit respectivement : 13.44, 22.71, et 57.96.

Les projets 2010 : **115 833€** auxquels il convient d'ajouter les restes à réaliser 2009 .

Pour les investissements : **5 655 €** (Abribus : 4 750 € (dont 1970 € de subvention) et Chauffe-eau : 905 €) :

> Mise en place de la signalétique : 21 833 €

> Espace paysager de la SPAR : 14 000 €

> Véhicule communal :

Partner occasion + remorque : 11 000 €
(10000 + 1000)

> Equipement employé communal : 3 300 €

> Matériel pour les écoles : 1 250 €

> Peinture extérieure des fenêtres de la maternelle : 7176 €

> Equipement SPAR : 6 200 €

> Réparation clocher église + électrification horloge :
8 250 €

> Réparations des routes : 50 000 €

M.A

C.C.A.S.



Comme à l'accoutumé quand arrive le printemps et pour faire passer la morosité de l'hiver, le CCAS offre à nos plus de 65 ans le traditionnel repas de l'année. Particularité cette année, notamment motivée par la solidarité dont nous devons faire preuve à l'égard de tous, une participation de 5 € par personne a été demandée à nos aînés. Nous les remercions d'avoir accédé avec gentillesse à cette demande. Et ce 10 avril, ils étaient aussi nombreux que les autres années à se retrouver à l'Auberge Gourmande qui les recevait chaleureusement autour d'un bon repas. L'après midi fut animé et les chants ont fusé de toutes parts.

M.A

Dossier SIGNALÉTIQUE

Presque une année de travail se concrétise : les premières plaques de rue, les premiers panneaux de signalisation font leur apparition dans le paysage de Primarette.

Notre travail ne s'est pas limité à donner des noms aux rues, chemins et impasses ; toutes les voies de circulation ont été mesurées, toutes les habitations ont été identifiées par leur point kilométrique sur la voie où elles sont implantées. Pour des raisons de coût et de commodité, la numérotation retenue est : le 5 sur le côté gauche dans le sens défini de la voie (5, 15,25 ...) et le 0 sur le côté droit (10, 20, 30 ...). Les voies privées ont un seul n° et les habitations sont repérées par une lettre (exemple : au n° 155 de la rue X, les trois habitations seront repérées A, B et C)

Cette opération nous permet maintenant de connaître exactement le kilométrage des voies circulables de notre commune (sans tenir compte évidemment des sentiers et des chemins d'utilité agricole ou forestière) :

- Total des voies circulables mesurées sur la commune : 54 kms
- Voies communales : 34,7 kms (à la charge de la commune)
- Voies intercommunales : 7,5 kms (à la charge de l'intercommunalité)
- Routes départementales : 11,8 kms (à la charge du département)

(De vieilles idées, quant au kilométrage réel des rues à Primarette, ont vécu)

De même nous pouvons dire qu'il y a 326 sites « numérotables » recensés (329 si l'on inclut l'église, le cimetière et le stade)



Vous avez eu la possibilité durant la 1^o quinzaine du mois d'avril de consulter le dossier en Mairie. Bien sûr, tout le monde n'a pas été d'accord avec nos travaux, surtout pour les noms de voie. Cependant toutes vos remarques ont été prises en compte et leur pertinence discutée en commission. Les conclusions de la commission ont été notifiées individuellement à toutes les personnes ayant laissé une remarque sur le registre ad-hoc. Merci à tous ceux qui se sont déplacés pour consulter le dossier, même sans y laisser d'annotation.

Des entretiens ont eu lieu avec la Poste, partenaire privilégié, et vous recevrez prochainement une enveloppe contenant : - un courrier de votre Maire vous informant entre autre, de votre adresse exacte, - un courrier de la Poste accompagné de cinq cartes préaffranchies pour signaler votre nouvelle adresse à vos correspondants habituels (d'autres cartes vous seront remises en Mairie sur simple demande si le besoin s'en fait sentir) - une note avec quelques conseils, fruit de l'expérience d'autres communes, pour bien installer votre plaque de numérotation.



Les clichés du projet illustrant cet article sont extraits de notre étude d'implantation. (L'emplacement de tous les panneaux a été photographié et travaillé par ordinateur pour avoir un aperçu du résultat final).

M.S

Lutte contre les nuisances

AMBROISIE : Il n'est pas besoin de rappeler ici ce qu'est l'Ambroisie. Sachons seulement qu'elle peut causer des rhinites, conjonctivites, laryngites, de l'asthme, de l'urticaire ou de l'eczéma. Cette plante qui pousse sur les remblais de chantier, les terres à l'abandon, les lotissements et dans certains champs, doit être éliminée, soit par arrachage, soit en semant des plantes non allergisantes (trèfle, luzerne...) sur les zones non cultivées ou par fauchage vers la fin juillet, répété vers fin août. Nous sommes tous concernés, chacun doit agir.

CHIENS : Si votre chien a le tempérament baladeur ou fugueur, s'il ne cesse d'aboyer ou s'il est une source de nuisance (hygiène par exemple), ayez conscience que votre voisin a des raisons de se plaindre et qu'un jour il ira plus loin. Vous êtes responsable de votre animal, assumez vos responsabilités. (Pensez au dressage ou au collier spécial anti aboiement, etc.).

TAILLE DES ARBRES : Si vous êtes responsables de vos animaux, vous êtes aussi responsables de vos végétaux, en particulier des arbres qui doivent être élagués, qui ne doivent pas incommoder vos voisins, qui ne doivent pas gêner la circulation automobile (visibilité) et ne doivent pas non plus entraver la distribution de courant électrique ou téléphonique. (voir Infos Mairie n° 36, page 4).

LE BRUIT : Les outils à moteur thermique (tondeuse, tronçonneuse, motoculteur, etc.) utilisés dans les zones d'habitation sont soumis à des règles quant aux heures d'utilisation. Outre la bienséance et le bon voisinage, des prescriptions légales s'imposent et leur utilisation est autorisée aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- et les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

M.S

Marché des Producteurs

Pour la deuxième année consécutive, Primarette a accueilli un marché de printemps le dimanche 18 avril. Sous un temps frais et ensoleillé, de nombreuses personnes sont venues déguster et acheter des produits locaux : miel, fromages, pommes de terre, terrines d'autruche...et même du vin. Pour la première fois, quelques artisans nous avaient rejoints (bijoux, objets décoratifs, paniers).

Le CCAS a proposé des fleurs pour ceux qui souhaitaient à nouveau fleurir jardins et jardinières. Comme les précédentes éditions de 2009, ce marché a été très apprécié et nous pourrons à nouveau profiter des plaisirs de notre terroir au marché d'automne, le dimanche 19 septembre lors des journées européennes du patrimoine. Nous sommes sûrs que vous viendrez nombreux ! K.V-B

Soirée Lecture publique

Le syndicat mixte de Bièvre Valloire a organisé le 1^{er} festival « du pays se livre » du 24 au 30 avril 2010. Sept jours de fêtes pour célébrer le verbe sous toutes ses formes au travers de soirées contes, de rencontres d'auteurs, de théâtre. Primarette a été le seul village de la Communauté de Communes de Beaurepaire à recevoir ce festival, le 26 avril. Une soirée placée sous le signe de la lecture et tous ont été surpris de découvrir comment on pouvait jouer avec cet art, ses côtés à la fois reposants, chantants et multiples.

M.A



Le brûlage des végétaux à l'air libre

Une contribution importante à la pollution atmosphérique :

Le brûlage à l'air libre de végétaux émet de nombreux polluants parmi lesquels les particules (poussières) et les dioxines et furanes, véritables préoccupations nationales pour la santé publique. Une étude récente du réseau Atmo Rhône-Alpes a mis en avant les éléments suivants :

- > un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :
 - une voiture essence récente qui parcourt 8500 km (3500 km pour une voiture diesel) ;
 - 4 mois et demi de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fuel ;
 - 40 à 400 trajets, selon le véhicule, pour rejoindre la déchetterie la plus proche ;
- > si tous les propriétaires d'un pavillon d'une agglomération de 400 000 habitants font un seul feu de ce type par an, ils contribuent à l'émission d'autant de dioxines et furanes que l'incinérateur qui brûle les déchets ménagers de cette agglomération pendant un an.

Le brûlage des déchets verts est interdit en Isère :

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins.

Il faut privilégier la valorisation par compostage :

soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité ;
soit en apportant ses déchets verts à la déchetterie la plus proche ou en ayant recours à la collecte sélective lorsqu'un tel service est proposé par la collectivité.

Nouveaux horaires des déchetteries à compter du 1^{er} juillet 2010

Déchetterie de **Beaurepaire** : 07.74.84.61.81

Lundi : de 08h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Mardi : de 08h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Mercredi : de 08h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h45.

Jeudi : de 13h30 à 17h45.

Vendredi : de 08h30 à 17h45.

samedi : de 08h30 à 17h45.

Déchetterie de **Montseveroux** : 04.74.20.39.16

Lundi : fermé

Mardi : de 09h00 à 11h45 et de 15h00 à 17h45

Mercredi : de 15h00 à 17h45 .

Jeudi : de 09h00 à 11h45.

Vendredi : de 13h00 à 17h15

samedi : de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h45.

Agenda du prochain trimestre.

Les événements qui vous sont proposés sont extraits du calendrier prévisionnel des associations de Primarette auprès desquelles il convient de vérifier si ces manifestations sont maintenues.

Juillet

Sam 3 : Stage de danse et bal Folk (Ripatons & Bartifelles)

Jeu 8 : Pic Nic des Fils d'Argent

10/11-13/14 : A.C.C.A. Tir aux pigeons

Mer 14 : FCC festivités à Revel

Sam 17 : Pétanque semi nocturne - Conscrits

Dim 18 : Vide Grenier par la FNACA

Août

Dimanche 8 : Pétanque par les fils d'Argent

Samedi 14 : Méchoui de l'A.C.C.A.

13 au 16 : Comité des fêtes : Voyage à Pougne - Hérisson, Festival « Nombriil du monde »

27 au 29 : Vogue

Septembre

Dimanche 5: Concours de pétanque par ACCA

Samedi 11 : marche semi-nocturne ou pétanque par le Comité des fêtes,

Samedi 18 et Dimanche 19 : journées du patrimoine et marché des producteurs

Lun 27 : A.G. sous des écoles

Etat Civil.

Mariage : le 15 mai 2010 : Roland **MARCHAND** et Tiphaine **LADRET** de Primarette (Les Roches)